

1773-2013

240^{ème} anniversaire de la formation
du Grand Orient de France



Les résistances au Grand Orient
et le destin de la Franc-maçonnerie Française
Louis Trébuchet

Contrairement à une opinion largement répandue, le Grand Orient de France ne prit pas la succession de la Grande loge de France comme un long fleuve tranquille.



L'implication et l'habileté de Montmorency-Luxembourg furent essentielles à sa formation en 1773. En réalité, les loges reconstituées par le Grand Orient furent minoritaires pendant près d'une décennie. Ce n'est qu'avec le temps, et grâce au dynamisme et au prestige de ses représentants, que le Grand Orient de France sera majoritaire au moment de la révolution française.



Du 8 mars au 1^{er} septembre 1773, les travaux de réorganisation de la Grande Loge de France, sous le nom de Grande Loge Nationale, donneront lieu à dix-neuf réunions à géométrie variable qui élaboreront les statuts du Grand Orient de France. La Grande loge de France compte alors 116 loges à Paris et 260 loges de province ou militaires, soit 376 en tout.



240^{ème} anniversaire

Députés de Paris

TABLEAU

*Des cinq Divisions des Maîtres de Paris, & de leurs Députés
à la Grande-Loge Nationale de France.*

<p><i>Première Division.</i></p> <p>Les véritables Frères:</p> <p>DE PUISIEUX. DE MERY DARCY, premier D^{ép}. COUTEX. LIÉGEOIS. FÉNY, père. COCORNIER. FERRAULT. GUILLET. DU ROUSSOUY. LEROY, second D^{ép}. FORBAND. RODEUR. GOURLIN. VANDERHEE. BOURGEOIS. MANGUEN, troisième D^{ép}. DROUARD. FOUFARV. FINGÈRE. LE ROY.</p> <p><i>Deuxième Division.</i></p> <p>LETTYE. AUTIN. BAILLOT. PEYRE. DE BOULARBÉ. HUBERT. DES CLAUDES. MONROT.</p>	<p>ROUARD, quatrième D^{ép}. GAYTELMÉ. GOUILLARD l'aîné, cinquième D^{ép}. GOUILLARD le jeune. CARBONNEL. FAGGY. PARIS.</p> <p><i>Troisième Division.</i></p> <p>LEMONNIER. KERFOVE. THIÉRIAT. BOREL. RICHARD, sixième D^{ép}. JOURNET DE LA BOURGIGNÈRE, septième D^{ép}. JUREAU. HAMEL. VOISIN. PENY, fils. Le Comte de JAGNY, VIII^e D^{ép}. MIRAILLY, neuvième D^{ép}, nommé par la quatrième division.</p> <p><i>Quatrième Division.</i></p> <p>SARRIER. DUGY. PACRAULT, dixième D^{ép}. HUE. MALISSAN, DANÇÉ,</p>	<p>VALLÉE. LORRÉ. Le Comte d'OSSENI CORRU. BARROYER. FORTEILLAC. THÉOLON, onzième D^{ép}. TARDIEU.</p> <p><i>Cinquième Division.</i></p> <p>SPIKLET. BAUMETEAU. JACQUART. COMMON. LUCAS DE BOULAINVILLIÈRE. DE LA LARDE. GERBIER, douzième D^{ép}. LEXCOMBART. FAUQUET. MARTIN, treizième D^{ép}. LABADY. DAUBERTIN. GENTH. LACAR. BACQUET. LAFITTE. LEREVON. HUIT. CATEUIL le jeune, quatorzième D^{ép}. Le Marquis TOUSSAINT</p>
---	---	--

81 maîtres de Paris y participeront sur 116, répartis en cinq divisions élisant au total quatorze députés, selon une formule qu'on a du mal à comprendre: une division de 20 maîtres a trois députés, une autre de 12 maîtres en a quatre. Par contre, la loge du duc de Montmorency Luxembourg a 14 voix à elle seule.

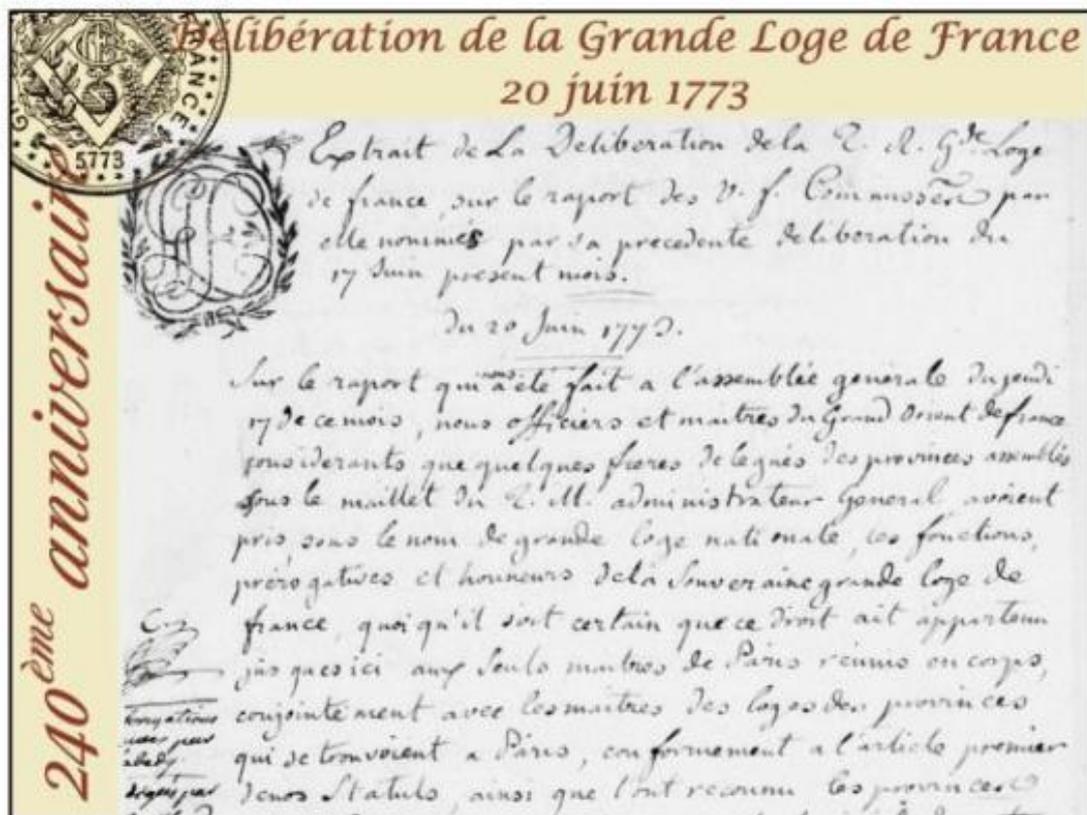


240^{ème} anniversaire

*96 députés
168 loges représentées sur 376*

- 54 députés désignés par 86 loges de Province sur les 260 existantes.
- 14 députés désignés par 81 loges de Paris sur les 116 existantes.
- 14 Membres de la loge du Duc de Montmorency-Luxembourg, soit quatorze voix pour une seule loge, autant que pour toutes les loges de Paris.
- 6 des huit commissaires nommés par la Grande Loge de France et le Conseil Souverain des Empereurs d'Orient et d'Occident en 1772.
- 8 maçons parisiens ne représentant qu'eux-mêmes.

La Grande loge nationale sera donc composée pour les décisions finales de :
54 députés désignés par 86 loges de province sur les 260 existantes
14 députés désignés par 81 loges parisiennes sur les 116 existantes
14 membres de la loge du duc de Montmorency Luxembourg
8 maçons parisiens nommés par Luxembourg et ne représentant qu'eux-mêmes
6 des huit commissaires nommés en 1772, Labady étant suspendu et le baron de
Toussaint étant par ailleurs député de loges parisiennes



A la suite de la décision du 14 juin 1773 de la Grande Loge Nationale de supprimer l'inamovibilité des Maîtres de Loges, les Maîtres de Loge de Paris comprennent que leur alliance avec le Duc de Montmorency-Luxembourg se retourne contre eux. La Grande Loge de France se réunit d'urgence les 17 et 20 Juin et déclare : « *On nous présente comme loge nationale un comité composé d'un petit nombre de frères chargés des pouvoirs de quelques loges [...] tout considéré, nous Officiers et Maîtres de la Grande Loge de France ne pouvons nous dispenser de regarder comme nul tout ce qui s'est fait et se fera par la suite dans l'assemblée dite nationale* ».



240^{ème} anniversaire

9 maîtres quittent la Grande Loge de France pour le Conseil d'administration du Grand Orient

Dans la Chambre d'Administration.

<p>LE PRÉSIDENT. <i>Vénérable de la Loge de la Paix de l'Orient de Paris.</i></p> <p>LE SECOND SURVEILLANT. <i>Vénérable de la Loge de Saint-Alphonse de l'Orient de Paris.</i></p> <p>LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL. <i>Vénérable & Gardé des Sceaux de la Loge de S. Jean de la Paix Lamière de l'Orient de Paris, Délégué de la Loge de Pay-en-Pélay.</i></p> <p>LE SECOND EXPERT. <i>Vénérable de la Loge de la Concordie Fraternelle de l'Orient de Paris.</i></p>	<p>Le très-vénérable Frère <i>Jean-François DE MERY-DARCT</i>, Directeur de la Compagnie des Indes.</p> <p>Le très-vénérable Frère <i>Joséph-Alphonse DAUBETIN</i>, Conseiller du Roi, Greffier-Commis en Chef du Conseil d'Etat Privé, & Caissier de l'Artillerie de Gênes.</p> <p>Le très-vénérable Frère <i>Joséph-Félix DE TOUSSAINT</i>, libre Baron du Saint Empire, Conseiller des Finances, Docteur ès Droits, Avocat au Parlement de Paris.</p> <p>Le très-vénérable Frère <i>François RICHARD</i>, Licencié ès Loix, Négociant.</p>	<p>L'ORATEUR. <i>Vénérable de la Loge des Sciences de l'Orient de Paris.</i></p> <p>LE TRÉSORIER. <i>Vénérable de la Loge de Saint-Laurent de l'Orient de Paris.</i></p> <p>LE TROISIÈME EXPERT. <i>Vénérable de la Loge de la par-fais Unie de l'Orient de Paris.</i></p>	<p>Le très-vénérable Frère <i>Jérôme DELA LANDE</i>, de l'Académie Royale des Sciences, Avocat au Parlement de Paris, Lecteur Royal en Mathématiques, Conseiller Royal, Membre de l'Académie de Londres, de Pétersbourg, de Berlin, de Stockholm, de Rome, de Florence.</p> <p>Le très-vénérable Frère <i>Léopold-Bruneteau BRUNTEAU</i>, Directeur d'une Maison d'Education Militaire pour la jeune Noblesse.</p> <p>Le très-vénérable Frère <i>Humbert GERBIER DE WERSCHAMP</i>, Docteur en Médecine, Membre de l'Université de Paris.</p>
---	---	---	--

Dans la Chambre de Paris.

<p>L'ORATEUR. <i>Vénérable de la Loge des Coeurs simples de l'Orient de Paris.</i></p>	<p>Le très-vénérable Frère <i>Louis-François LEROY</i>, Avocat en Parlement.</p>	<p>LE TROISIÈME EXPERT. <i>Vénérable de la Loge de Saint-Rémy des Fraternités de l'Orient de Paris.</i></p>	<p>Le très-vénérable Frère <i>Jacques DE LA BOURDINIÈRE</i>, Dessinateur & Décorateur.</p>
---	--	--	--

46 Maîtres de Loges de Paris signeront cette délibération .
D'autres réunions de la Grande Loge de France auront lieu les 23 juin, 30 août et 10 Septembre 1773. Neuf maîtres n'en signeront pas les procès-verbaux ou quitteront la Grande Loge, on en comprend les raisons : le duc de Luxembourg s'est empressé de les nommer Officiers en exercice du Grand Orient.



Le 21 juin, un Maître de loge est délégué, sans succès, à la réunion de la Grande Loge Nationale pour y porter un extrait du procès-verbal du 20 juin. Par ailleurs, au cours de cette même réunion « *Plusieurs frères députés des loges des provinces ont exposé qu'ils ne tiennent leurs pouvoirs que médiatement, que ces pouvoirs leurs sont redemandés par le frère qui les leur avait transmis, que dans cette position ils demandent à la Grande Loge Nationale qu'elle veuille bien leur tracer leur conduite. [...] il est arrêté que les frères chargés médiatement des pouvoirs des loges de province en resteront députés* »

*Grande Loge Nationale 1er septembre 1773
Un écrit qui ne mérite aucun égard...*

Du 1^{er} 763. 5773

*Procès-verbal De
L'assemblée de la grande
Loge nationale. Le
plan de Du 1^{er} jour
L'extieme mois de l'an
de la vraie lumiere. 5773*



(extrait)

*Le f. Dubousoy s'étant Présenté a remis un écrit lequel après
lecture faite a été déclaré ne mériter aucun égard et le porteur prié de se
retirer et après que led. f. a été averti par le V. G. H.*

240^{ème} anniversaire

Même insuccès le 1^{er} septembre pour le frère Duhoussoy, Vénérable de la Loge *La Sagesse des Parfaits Maçons*, qui apporte à la Grande Loge Nationale le procès-verbal de la réunion de la Grande Loge de France du 30 août 1773, déclarant entre autres « la dite prétendue Grande Loge Nationale illégale, subreptice et irrégulière ». Le compte-rendu de la Grande Loge Nationale précise: « Le f. Duhoussoy s'étant présenté a remis un écrit lequel après lecture faite a été déclaré ne mériter aucun égard et le porteur prié de se retirer ».



240^{ème} anniversaire

*Circulaire de Montmorency-Luxembourg
du 20 septembre 1773
en réponse à la
circulaire de la Grande Loge de France
du 10 septembre 1773*

« Il nous est parvenu un imprimé... Nous y avons lu avec surprise que des Frères qui ont concouru avec nous à toutes les opérations de la Grande Loge Nationale de France... s'assemblaient clandestinement sous le titre de *Très-Respectable Grande Loge de France*, et abusaient de notre nom dans les différentes opérations qu'ils trament et font passer à nos Respectables Loges des Provinces, en se servant des sceaux et timbres qu'ils ont rétionnés, et que depuis, nous avons abolis

(Jouaust)

Le 10 Septembre 1773 est envoyée aux loges une circulaire revêtue des sceaux et timbres de la Grande Loge de France, présentant les réunions de la Grande Loge Nationale, devenue le Grand Orient de France, comme des assemblées « *illégalles, novatrices et usurpatrices* ». Montmorency-Luxembourg réagit vivement : Labady, Duret et Bourgeois sont emprisonnés du 9 au 17 octobre 1773, avec pour sujet de détention « *Affaire de Franc-Maçonnerie* ». Rappelons que Duret est le Grand Garde des Sceaux de la Grande Loge de France. Leur rançon fut-elle la reddition des anciens sceaux et timbres de la Grande Loge de France ?



240^{ème} anniversaire

1774

Lettres critiques

*sur la Franche Maçonnerie d'Angleterre
du frère Guillard*

Grand Orateur de la Grande Loge de France

Vous avez été visiter les travaux de vos anciens maîtres, vous les avez installés de nouveau et vous avez déclaré que ce n'était que de ce moment qu'ils étaient véritablement enfants de la lumière... Si nous ne sommes pas réguliers, nous qui vous avons constitués, de qui tenez-vous vos pouvoirs, et de quel droit prétendez-vous donner la vie à ceux de qui vous l'avez reçue ?

Le Grand Orient de France impose alors à toutes les loges de se faire reconstituer auprès de lui. Le Frère Guillard, Grand Orateur de la Grande Loge de France, publiera en réponse, au printemps 1774, les *Lettres critiques sur la Franche Maçonnerie d'Angleterre*, comprenez le Grand Orient de France : « *Vous avez été visiter les travaux de vos anciens maîtres, vous les avez installés de nouveau et vous avez déclaré que ce n'était que de ce moment qu'ils étaient véritablement enfants de la lumière [...] Si nous ne sommes pas réguliers, nous qui vous avons constitués, de qui tenez-vous vos pouvoirs ?* »



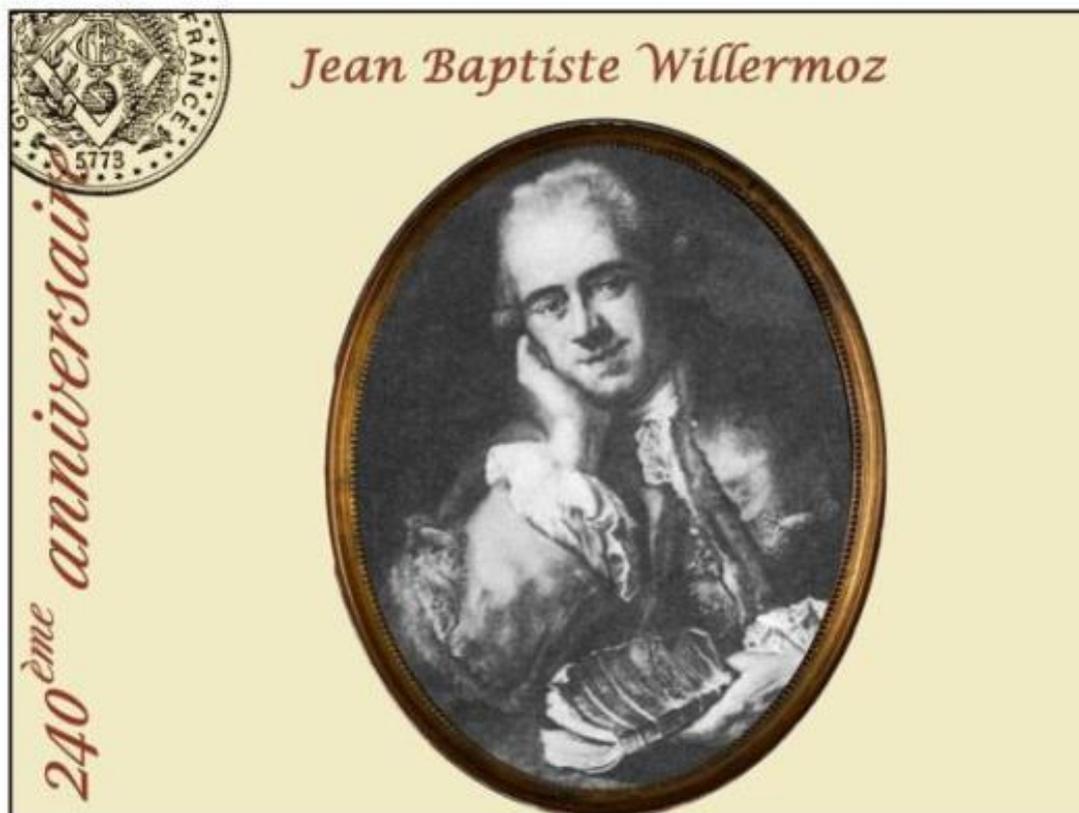
240^{ème} anniversaire

*La reconstitution au Grand Orient
des 376 loges de la Grande Loge de 1772 est
très progressive, 140 seulement en cinq ans.
199 ne se feront pas reconstituer.
Mais le Grand Orient crée 509 loges en 20 ans.*

Année	Créations GL		GL->GO		Créations GO	
	Nombre	Cumul	Nombre	Cumul	Nombre	Cumul
1773	0	0	18	18	9	9
1774	5	5	65	83	35	44
1775	12	17	24	107	29	73
1776	8	25	16	123	24	97
1777	10	35	17	140	29	126
1778-1782	48	83	45	185	117	243
1783-1787	40	123	22	207	197	440
1788-1792	10	133	8	215	59	509

D'après la table de C. Guérillot corrigée suivant A. Le Bihan

L'intérêt de ces reconstitutions est qu'elles permettent d'analyser les rapports de force entre les deux protagonistes. Et il faut bien constater qu'au cours des premières années les tenants du nouveau Grand Orient ne sont pas majoritaires. 140 loges seulement sur les 376 de la Grande Loge de France seront reconstituées au cours des cinq premières années, 45 les cinq années suivantes, alors que 199 ne rejoindront pas le Grand Orient de France. Par contre, entre 1773 et 1792, la Grande Loge de France ne créera que 133 loges supplémentaires, alors que le Grand Orient de France s'avèrera beaucoup plus dynamique, constituant pas moins de 509 nouvelles loges.



Dans ce dernier quart du dix-huitième siècle, il existe d'autres corps maçonniques en France. Jean Baptiste Willermoz, contacté en novembre 1772 par le baron de Lansperg, Grand Maître délégué de la Province de Bourgogne de la Stricte Observance Templière, écrit dès le mois de décembre une longue lettre au baron von Hund. Ainsi, le directoire de la II^{ème} province, Province d'Auvergne, sera installé à Lyon, en juillet 1774.



240^{ème} anniversaire

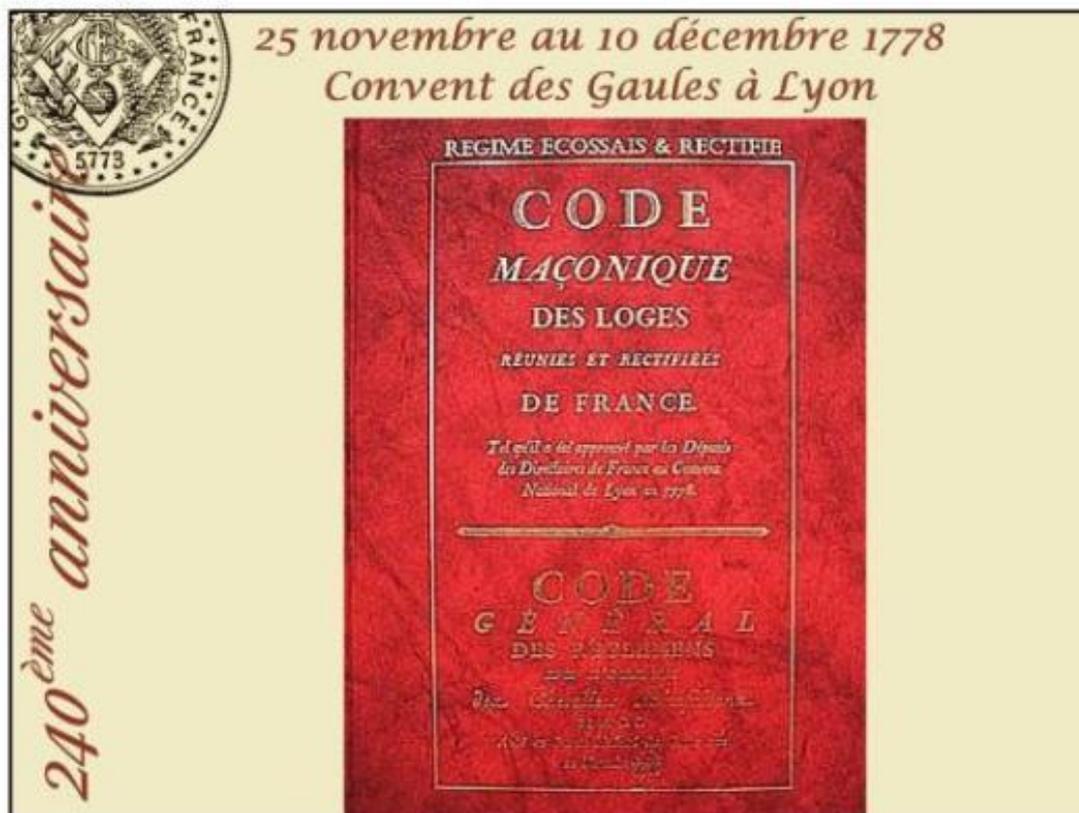
*Concordat du 31 mai 1776 entre
le Grand Orient et les Directoires Ecossais*

*Articles secrets arrêtés entre les Commissaires respectifs
du G. O. de France et des Directoires écossais établis
suivant le Rite de la Maçonnerie réformée d'Allemagne
à l'O. de Lyon, Bordeaux et Strasbourg.*

ARTICLE PREMIER.

Chaque Directoire paiera 120 l. au G. O. de France pour l'expédition et les lettres d'agrégation ; chaque Gr.-Loge écossaise 72 l. ; chaque Loge particulière 36 l. ; et dans le cas où une Loge simple obtiendrait dans la suite le titre de Loge écossaise , elle ne paiera que 36 l. pour son augmentation de titre.

Des négociations s'engagent dès le début de 1775, et « le 31^{ème} jour du 3^{ème} mois de l'an de la Vraie Lumière 5776 » est signé à Paris un « *Traité d'union entre le G. O. de France et les trois Directoires écossais établis selon le Rite de la Maçonnerie réformée d'Allemagne à l'Orient de Lyon, Bordeaux et de Strasbourg* ». Les Directoires « *conserveront exclusivement l'administration et la discipline sur les Loges de leur Rite et de leur régime* ». Il convient de dire que, pour respecter les usages, un article gardé secret prévoit que pour leur agrégation, chaque directoire paiera 120€ au Grand Orient, chaque Grande Loge Ecossaise 72€ et chaque loge, présente ou à venir, 36€.



Du 25 novembre au 10 décembre 1778 se tiendra à Lyon le Convent des Gaules, sous la présidence de Willermoz. D'importantes décisions y seront prises, en particulier la dénomination de l'ordre qui devient : « *Ordre des Chevaliers Bienfaisants de la Cité Sainte* », l'adoption du « *Code Général des Règlements de l'Ordre des Chevaliers Bienfaisants de la Cité Sainte* » et du « *Code Maçonique des Loges Réunies et Rectifiées de France* » pour la maçonnerie symbolique. Les fondations du Rite Ecossais Rectifié sont posées. L'ordre est alors peu important en France : 29 loges, 15 pour la province de Bourgogne, 8 pour la province d'Auvergne, et 6 pour la province d'Occitanie.



Les relations entre le Grand Orient et les autres écossais ne seront pas aussi calmes, il s'en faut de beaucoup. Presque dès la naissance de *Saint Jean du Contrat Social*, Mère Loge Ecossaise de France du Rite Philosophique, apparaîtront des conflits, qui d'accords en désaccords successifs semblent ne s'être quasiment jamais estompés.

A l'époque qui nous intéresse, 1773, la Mère Loge Ecossaise de Marseille a 30 loges filles et s'apprête à en constituer une nouvelle qui lui apportera de nombreuses petites filles et arrière-petites filles.



Le 31 juillet 1774 une délégation se déplace en Avignon pour constituer *Saint Jean d'Ecosse* qui, après une intervention musclée de l'inquisiteur d'Avignon en février 1775, prendra le titre de *Saint Jean d'Ecosse de la Vertu persécutée*. Constituée Mère Loge du Comtat Venaissin, elle aura elle aussi très rapidement une fille qui rayonnera dans toute la France, la Mère Loge Ecosaise de France à l'Orient de Paris.

5 mai 1776

**Chapitre Ecossais Métropolitain de Paris
fondé par Laurent Deleutre
installe St Jean d'Ecosse du Contrat Social
Mère Loge Ecossaise de France**

240^{ème} anniversaire


 Que le D^s J. deudit mois les reglemens généraux
 primitifs suivent leur cours ayant été présentés et lus
 au p. C. ainsi que la plaque, abrégé venant de A. D. d'Avignon
 et avoir été arrêté que le tout seroit présenté au G. O. L.
 à la quelle il seroit proposé de changer son titre et re-
 prendre à l'avenir celui de St^e Jean d'Ecosse, du **contrat** et
associer lequel seroit gravé à l'entour d'un timbre
 portant un soleil en pointe dans un triangle une loue
 et un quarré au. L'Épigraphie suivante à l'ordonner
 invariables et qu'en même temps le G. O. L. seroit prie
 de prêter, jour pour jour à son inauguration
 à la constitution Ecossaise et à la prestation d'un
 serment de fidélité audit quelle embrassent.

En effet Laurent Jean Antoine Deleutre, orateur de Saint Jean d'Ecosse de la Vertu Persécutée, quitte Avignon pour Paris début 1776. Il visite l'ancienne loge *Saint Lazare* qui, à la suite d'un conflit avec son fondateur, se cherche un avenir sous le nouveau titre distinctif de *l'Équité*. Deleutre fonde alors avec huit autres frères un Souverain Chapitre Métropolitain qui s'entremettra rapidement avec celui d'Avignon afin d'obtenir pour cette loge des constitutions écossaises sous le nom de *Saint Jean d'Ecosse du Contrat Social*. Vous pouvez remarquer que le compte rendu de l'assemblée l'écrit « contrat associer »!



240^{ème} anniversaire

5 novembre 1781

*Concordat entre le Grand Orient et
la Mère Loge Ecossaise de France.*

*St Jean d'Ecossie du contrat social pourra
"agrèger" des loges en France*

5 novembre. — Toutes contestations entre le G. O. et la Mère-Loge du Rite philosophique sont conciliées par un concordat passé entre les commissaires des deux corps. La Mère-Loge renonce à prendre son titre à l'égard du G. O. seulement, et consent à ne le conserver, dans sa correspondance, qu'à l'égard des LL. de la constitution du Rite philosophique. Le droit de constituer des Loges dans l'étranger lui est réservé, mais elle consent encore à employer l'expression *agrèger* au lieu de celle *constituer* dans les établissemens qu'elle pourra former dans l'intérieur de la France, etc.

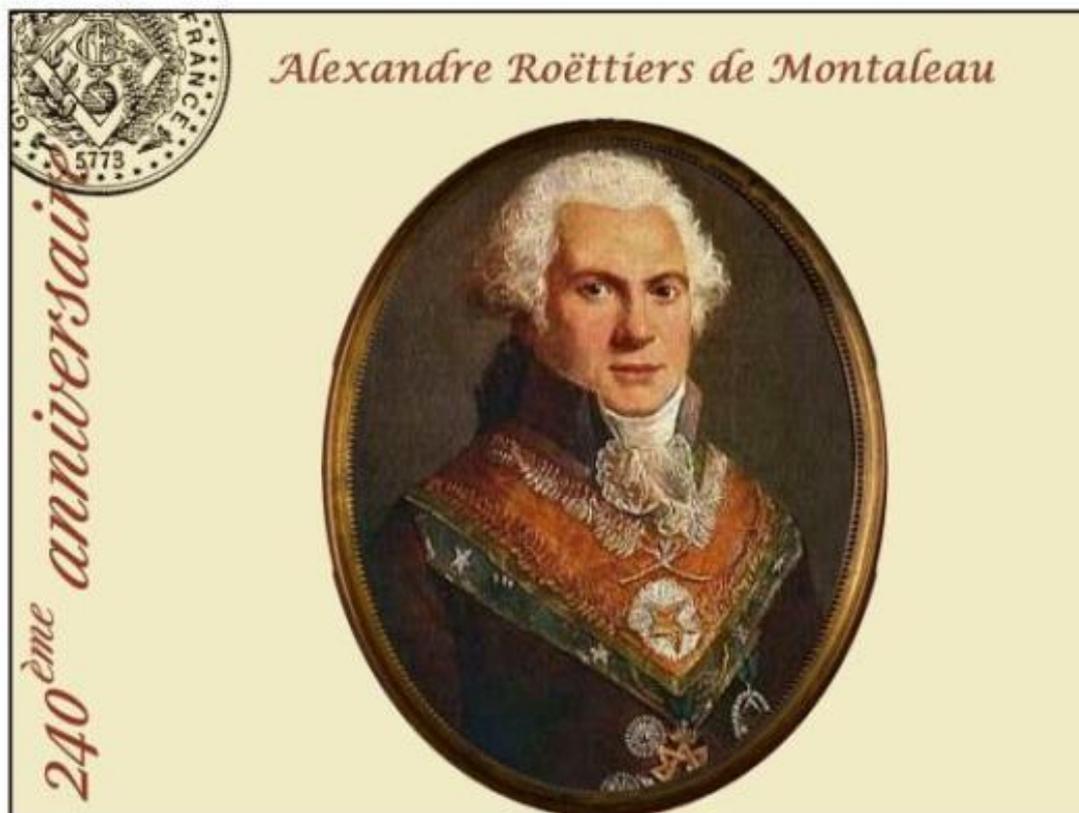
(Thory)

Le 5 mai 1776, la nouvelle loge Ecossaise est installée et « *reconnue pour mère loge écossaise de l'orient de Paris* ».

Une lettre de changement de dénomination est adressée au Grand Orient. Celui-ci prendra rapidement ombrage du titre de Mère Loge Ecossaise affiché par Saint Jean d'Ecossie du Contrat Social. Le conflit et les négociations dureront cinq ans. L'accord n'interviendra que le 5 novembre 1781 : La Mère Loge Ecossaise de France, qui conserve son titre, déclare qu'elle renonce expressément à constituer des loges dans l'étendue de la domination Française, mais se réserve le droit « *d'agrèger* » les loges régulières du Grand Orient de France. En échange elle est réintégréée à son rang du 30 mars 1766.



Constitution ou agrégation de loges pour les hauts grades, la nuance est faible, à ceci près que les loges symboliques agrégées à la Mère Loge Ecossaise devront payer leur capitation au Grand Orient de France. 31 loges seront ainsi « agrégées » entre 1777 et 1788. S'ajoutant au rayonnement des Mères Loges de Marseille et d'Avignon, cela fait tout de même plus d'une soixantaine de loges poursuivant le cursus des hauts grades du Rite Ecossais Philosophique.



Le Grand Orient crée le 18 janvier 1782 une 4^{ème} chambre, la chambre des grades qui « s'occupera de la rédaction des grades au-delà des trois Grades Symboliques ». Roëttiers de Montaleau en sera l'artisan principal, présentant lui-même 26 des 38 grades qui seront soumis à la commission entre le 19 mars 1782 et le 4 février 1783.



Mais le 2 février 1784, sept chapitres Rose Croix de l'orient de Paris s'unissent pour former le Grand Chapitre Général de France. On y retrouve en position d'animateur Roëttiers de Montaleau, sans doute lassé de la lenteur du travail de la Chambre des Grades, et décidé à attaquer sur un autre front. C'est ainsi que le Grand Orient de France entre en discussion avec le Grand Chapitre Général, Roëttiers de Montaleau occupant une position clé, de chaque côté. Un nouveau coup de théâtre survient fin 1784.



240^{ème} anniversaire

1784

Humbert Gerbier de Werschamp préside le Grand Chapitre Général

LE TROISIÈME EXPERT. Vénérable de la Loge de la parfaite Unité de l'Orient de Paris.

Le très-vénérable Frère *Humbert GERBIER DE WERSCHAMP*, Docteur en Médecine, Membre de l'Université de Paris.

Nommé le 21 Juin 1773.

Le docteur *Gerbier* paraît au milieu de l'une de ses assemblées et soutient que le grand Chapitre général est moins ancien que celui qu'il préside : à l'appui de son assertion, il présente la constitution, en langue latine, d'un Chapitre de Rose-Croix, prétendue émanée d'Edimbourg en 1721 ; il séduit les membres du grand Chapitre et détermine le concordat du 24 mars 1785, qui unit à ce corps le soi disant Chapitre de Rose-Croix.

(Thory)

Le docteur Gerbier de Werschamp exhibe devant le Grand Chapitre Général des constitutions en latin accordées le 21 mars 1721 par la Grande Loge d'Edimbourg au « *Fratris ducis d'Antin, Paris Franciae* » pour la création d'un Chapitre de Rose-Croix, ainsi qu'un certificat daté du 6 janvier 1760 nommant Gerbier à « *la dignité perpétuelle de très Sage du Souverain Chapitre* ». Il semble pour le moins étrange qu'ait pu alors être accueillie comme véridique une constitution accordée à un adolescent de 14 ans qui ne sera franc-maçon que dix-sept ans plus tard, et pourtant le 28 mai 1785 la Chambre des Grades conclut que la réunion proposée entre le Grand Orient de France et le Grand Chapitre Général « *est avantageuse tant pour le Grand Orient que pour le bien général de l'Ordre en France* ».



240^{ème} anniversaire

4 ordres plus un
Elu, Ecossais, Chevalier d'Orient, Rose-Croix

Siassoe 2 ord.

Décorat.:

*Il fait 3 chambres; la 1^{ère} appelée de
préparation, la 2^e votes secrets, et la 3^e le
temps: de la perfection.*

*la 1^{ère} sera décorée simplement; le rite:
y attendra en silence le moment ou l'on
viendra le chercher. Le f. préparateur lui
mettra une robe blanche bordée de rouge avec
une ceinture rouge ala grecque. il sera privé
de ses armes; les cheveux pendans derrière la
tête; il aura ainsi que les autres ordres.*

Le Grand Chapitre Général est définitivement réuni au Grand Orient de France le 17 février 1786.

Dès 1784 il avait organisé par ses statuts quatre Ordres : *Elu, Ecossais, Chevalier d'Orient* et *Chevalier Rose-Croix*, plus un 5^{ème} ordre ouvert. Le Rite Français était né. La volonté de restreindre tous les degrés supérieurs à ces quatre ordres, plus un, sera lors du décret de 1802 une des pierres d'achoppement du Concordat de 1799.



240^{ème} anniversaire

16 août 1786 à Rouen
Grande Loge de l'ordre de H.R.D.M

A Rouen, le 16 Août 1786, &
de la Maçonnerie 1786.



AU NOM DE LA SAINTE ET INDIVISIBLE
T R I N I T É.

*D'un Lieu Très - Saint , où regnent la Foi , l'Espérance
& la Charité.*

La Grande Loge & Grand Chapitre du grand & sublime
Ordre de H. R. D. M., en France.

Ce n'est sans doute pas un hasard si l'on retrouve au cours de cette même année 1786 un frère de l'*Ardente Amitié* de Rouen à Edimbourg. Le frère Matheus ramène d'Edimbourg « *des constitutions qui établissent à Rouen un Grand Chapitre Métropolitain et une Grande Loge Provinciale représentant celle de Heredom de Kilwinning* ». Seulement celles-ci sont réelles. Les archives du *Royal Order of Scotland* mentionnent en effet ces constitutions ainsi que celles des 12 chapitres créés sous leur autorité entre 1786 et 1803.



240^{ème} anniversaire

*Circulaire du 16 août 1786
de la Grande Loge de H.R.D.M en France
démontrant l'imposture
du docteur Gerbier*

Adresse directe de la Grande Loge & du Grand Ch.

A M. MATHEUS, Négociant,
A R O U E N.



Pendant l'impression de cette Circulaire, la Grande L.^o de l'Ordre Royal d'Ecosse à Edimbourg, a déclaré qu'elle n'avoit point délivré la prétendue Patente de 1720 ou 1721, dont il est question; qu'elle n'avoit point constitué de Chapitre en France avant le nôtre, & qu'elle ne reconnoissoit point le prétendu Grand Chapitre Général de France à Paris.

Si vous désiriez avoir d'autres renseignemens, nous vous les donnerions avec plaisir.

Les frères de Rouen ne manquèrent pas d'envoyer dès le 16 août 1786 une circulaire aux loges annonçant l'installation de la Grande Loge et du Grand Chapitre, et dénonçant la supercherie de Gerbier de Werschamp.

Les foudres du Grand Orient s'abattent alors sur l'*Ardente Amitié* de Rouen, comme elles l'avaient fait quelques années plus tôt sur St Jean d'Ecosse du Contrat Social.



5 août 1790

Réclamation de l'Ardente Amitié de Rouen

Mais, quoique la L.^o. de l'*Ardente Amitié* soit persuadée que toutes celles qui concourent à la composition du G.^o. O.^o. doivent réclamer contre le Jugement rendu par la Chambre du Conseil, le 8 Mai 1789, elle est bien éloignée de vouloir insinuer l'idée d'une scission entre ces LL.^o. & le G.^o. O.^o. auquel elle n'attribue point *en corps* l'injustice qui donne lieu à ce Mémoire. Convaincue, au contraire, que cette injustice n'est l'ouvrage que de quelques particuliers égarés par l'ambition & par l'intérêt, elle déclare de nouveau, qu'elle demeurera constamment attachée au régime du G.^o. O.^o. , & aucun motif ne

240^{ème} anniversaire

La loge l'Ardente Amitié eut beau proclamer qu'elle souhaitait rester fidèle au Grand Orient de France pour les degrés symboliques, malgré sa demande de récusation de Roëttiers de Montaleau, juge et partie, la Chambre des Provinces prononça sa démolition le 8 mai 1788.

Et le 19 janvier 1789 une Circulaire du Grand Orient insistera pour que les Ateliers de son obédience n'aillent plus « *chercher chez des puissances maçonniques étrangères à son régime des lumières qu'il peut leur communiquer* ».



Passent les années de la Terreur.

Au sortir de la tourmente des années 1792 à 1795, lorsque Roëttiers de Montaleau réunit les loges du Grand Orient de France, 18 seulement avaient fait savoir qu'elles étaient en activité.



240^{ème} anniversaire

21 mai 1799

*Rédaction du concordat entre
Grand Orient et Grande Loge de France*

Nous commissaires réunis, des deux grands O.°. de France, séant à Paris, avons exhibé nos pouvoirs respectifs, émanés de l'O.°. auquel nous sommes attachés, d'où il résulte que d'une part ont été nommé les FF.°. Darmancourt et Conard, présidens, et les FF.°. Duvillard et Houssement, et d'autre part les FF.°. Montaleau, président; Angebault, grand orateur, et Bernault, grand expert, à l'effet d'aviser aux moyens de conciliation et d'union, entre les deux O.°, pour ne faire qu'un tout indivisible, et le tout pour l'avantage de l'art Maçonique et la prospérité de l'ordre, sommes convenus des articles qui suivent: savoir;

Pour le Grand Orient de France comme pour la Grande Loge de France, ces dizaines de loges ne sont qu'un pauvre reste des centaines de loges au travail avant la Révolution, et les deux institutions ressentent la nécessité de s'unir dans l'épreuve. Le 21 Mai quatorze commissaires, sept pour chaque partie, signent un accord en neuf points et la réunion des deux Grands Orients de France est officialisée le 10 Messidor an VII de la République, 28 juin 1799.



240^{ème} anniversaire

1802

Orateur des Elèves de Minerve à Paris

Sans égard aux principes de cet enchaînement de connaissances... on abolit en France les grades écossais qui forment la haute Maçonnerie sur les deux hémisphères, on leur en substitua quatre.... Il ne manqua peut-être à l'adoption de ces changemens que d'y appeler les peuples qui s'y sont refusés ensuite ; de leur en établir le besoin ; d'en aplanir de concert avec eux les difficultés ; de réduire enfin cet acte isolé, arbitraire, en résultat d'une volonté générale, régulièrement prononcée. Mais, soit que l'on ne songeat point à ce procédé conciliateur, soit qu'on le jugeât dangereux ou impraticable, seuls, oubliant que le mérite principal de nos connaissances est de les retrouver sur tout le globe, nous nous en donnâmes de particulières.

Mais très rapidement les quatre ordres du Grand Chapitre Général de 1784 ne semblent pas satisfaire les Ecossais. Le premier, Firmin Abraham, éditeur du *Miroir de la Vérité*, donne le coup d'envoi de la contestation dès 1800. L'orateur de la Loge des Elèves de Minerve à Paris écrit en 1802: « *Les grades confectionnés par le Grand Orient datent de l'époque de 1786 [...] semblables au fils dissipateur, nous perdîmes alors notre part dans l'héritage du père commun* ».

12 Novembre 1802
Circulaire du Grand Orient



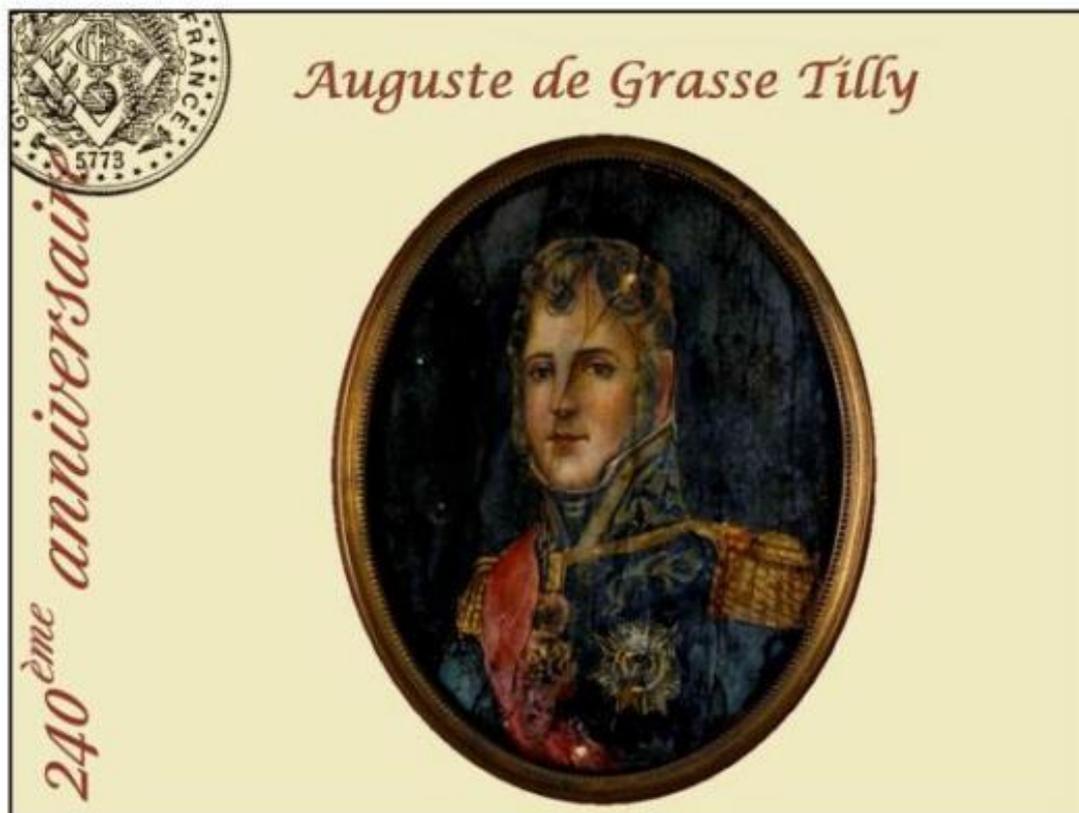

240^{ème} anniversaire

A LA GLOIRE DU G.^o. A.^o. DE L'UNIVERS.
LE G.^o. O.^o. DE FRANCE,
A TOUTES LES LL.^o. ET CH.^o. DE SA CORRESPONDANCE,
S.^o. F.^o. U.^o.

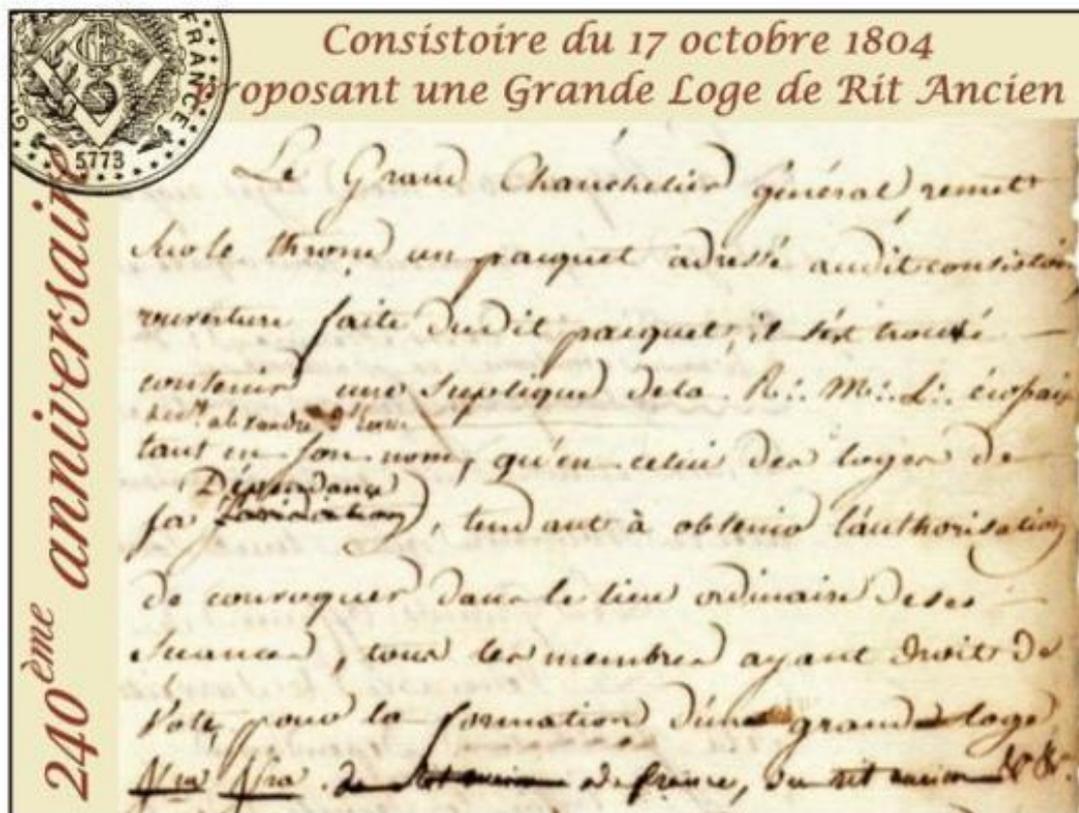
TT.^o. CC.^o. FF.^o. ,

L E G.^o. O.^o. n'a pu apprendre qu'avec une vive peine que des FF.^o. , oubliant leurs sermens , et guidés par un génie novateur , ont tenté de surprendre la religion des LL.^o. et Chap.^o. , en les invitant à se réunir aux LL.^o. soi-disant Ecossaises , pour en suivre le rit.

Le Grand Orient de France finira par prendre le 12 novembre 1802 un arrêté déclarant « *irréguliers et hors de sa correspondance les ateliers qui donneraient asile aux Loges professant des Rites étrangers à ceux reconnus de lui* » et publiera une circulaire contre la tentation de « *se réunir au loges soi-disant Ecossaises pour en suivre le rit* ». Il prendra en 1803 la décision de rayer de son tableau la loge *La Réunion des Etrangers* à l'orient de Paris. Le divorce devient inéluctable.



Cette révolte des Ecosais, due essentiellement à la simplification des hauts grades dans le Rite Français, jointe à l'interdiction de pratiquer d'autres rites, fournira un point d'accueil et une tête de pont aux frères rentrant en 1804 des îles d'Amérique, porteurs d'un rite en 33 degrés qui s'appellera bientôt Ecosais, Ancien et Accepté.



Jean Baptiste Pyron confirme qu' « Il choisit pour asile de ses travaux le temple de la Respectable Mère-Loge Ecossaise . Le 12 octobre, il convoqua les Grands Officiers du Rit. Leur réunion s'opéra le 17 du même mois ».

C'est au cours de cette réunion que fut remise « une supplique de la Respectable Mère Loge écossaise St Alexandre d'Écosse tendant à obtenir l'autorisation de convoquer tous les membres ayant droit de vote pour la formation d'une grande loge de France du rit ancien ».



C'est ainsi que fut réunie le 27 octobre dans les locaux de Saint Alexandre d'Écosse la Grande Loge Générale Ecossaise sous la présidence d'Auguste de Grasse-Tilly. Participent à ses travaux ou demandent à recevoir des constitutions la Respectable Mère Loge Ecossaise et les sept loges parisiennes du Rite Ecossais Philosophique, ainsi qu'une douzaine d'autres loges. Au cours de la 3^{ème} séance, le « frère Bonnier, le Vénérable de la Mère Loge Ecossaise de Marseille lui-même, a prononcé un discours qui a mérité de tous les membres les plus vifs applaudissements »

5 décembre 1804
Annonce du Concordat par le Grand Orient

240^{ème} anniversaire



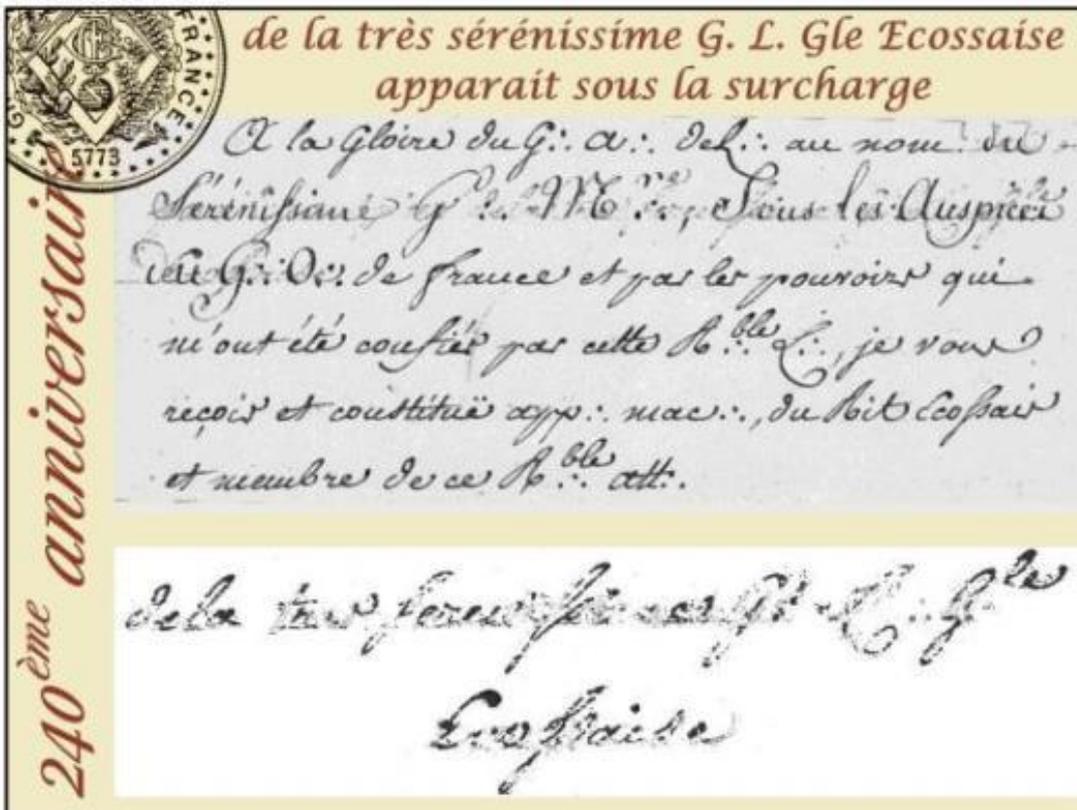
Le G. O. de France régulièrement assemblée sous le
point géométrique, connu des véritables *FF. M.* :

Desirant les faire participer non seulement aux travaux des
Ateliers compris dans le Cercle dont il est le centre, mais encore
leur procurer un accueil certain et distingué dans tous les
temples élevés sur la Surface du globe.

a pensé qu'il convenait de réunir dans un seul foyer
toutes les lumières maçonniques et à cet effet d'embrasser la
généralité des Rites

En conséquence il déclare qu'il unit à lui les M. : F. F. :
travaillant exclusivement d'après les principes du Rit Ecossais
dit Ancien et Accepté :

Mais « Son Altesse Sérénissime l'Archichancelier Cambacères annonça que Sa Majesté l'Empereur désirait que la Grande Loge Générale Ecossaise se rapprochât du Grand Orient ». Sous cette irrésistible pression les négociations avancent vite, et lors de sa sixième réunion, le 5 Décembre 1804, la Grande Loge Générale Ecossaise approuve un concordat. C'est d'ailleurs dans le chapitre 5 de ce concordat qu'apparaît pour la première fois le nom de Rite Ecossais Ancien et Accepté.



Elle n'aura ainsi vécu qu'un mois et demi, et pourtant elle aura apporté au Rite Ecossais Ancien et Accepté un élément essentiel : l'unification du rituel des degrés symboliques. On a découvert en effet un rituel du premier degré faisant apparaître la mention manuscrite « au nom et sous les auspices de la très sérénissime Grande Loge Générale Ecossaise », à moitié effacée et surchargée d'une écriture différente par « au nom du Sérénissime Grand Maître, sous les auspices du Grand Orient ». Il a donc été écrit initialement pendant les quarante-cinq jours d'existence de la Grande Loge Générale Ecossaise, avant d'être raturé par la suite.

240^{ème} anniversaire



*Origine du rituel symbolique du REAA
identique au Guide des Maçons Ecossais*

Ou Se tient le 2.^e Surv.^t ?

R.: Au Sud.

Le V.^{ble} S'adressant au 2.^e Surv.^t Dit :

D.: Pourquoi f. 2.^e Surv.^t ?

*R.: Pour mieux observer le soleil à son méridien,
envoyer les ouvriers du travail à la récréation, les
rappeler de la récréation au travail, afin que le
V.^{ble} en tire honneur et profit.*

D.: Ou se tient le 2.^e Surv.^t ?

De ce rituel originel découle à l'identique le Guide des Maçons Ecossais et, dans leur plus grade part, les rituels symboliques actuels du rite. L'ensemble du Rite Ecossais Ancien et Accepté était ainsi définitivement fixé. Le concordat de 1804 ne durera pas plus longtemps que celui de 1799, mais ceci est une autre histoire...



Que conclure de tout ceci? Que la formation du Grand Orient fut au départ une scission minoritaire de la Grande Loge de France, mais que son dynamisme fut ensuite sans égal, et que sa volonté de rassemblement se heurta constamment à la puissance des rites qui se structuraient à cette époque, chaque fois en tout cas qu'il voulut les juguler. Et c'est ainsi que naquirent dans ce dernier quart du XVIIIème siècle les trois rites qui forment la trame sous-jacente de la franc-maçonnerie Française aujourd'hui : le Rite Ecossais Rectifié, le Rite Français, et le Rite Ecossais Ancien et Accepté.